



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-Saint-Denis

Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210302-2021-007-CC
Date de télétransmission : 02/03/2021
Date de réception préfecture : 02/03/2021

N°2021/007

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : *Service des Sports*

Objet : Contrat entre la Ville de VAUJOURS et la Société GYMNOVA

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat proposé par la Société GYMNOVA,

CONSIDÉRANT que la ville sollicite les services de la Société GYMNOVA, spécialiste dans le domaine des équipements sportifs de salle de gymnastique dans un délai de 6 mois après la pré-visite du 14 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que la proposition du contrat d'entretien établi par la Société GYMNOVA relatif à l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements de gymnastique dégradés par l'usure de la salle de gymnastique du complexe sportif Roger GROSMIRE 1 rue Alexandre Boucher – 93410 VAUJOURS répond aux besoins de la Collectivité dans le cadre de la restauration de la salle de gymnastique.

DÉCIDE

ARTICLE 2 : De signer le contrat entre la ville de Vaujours et la société GYMNOVA – 45 rue Gaston de Flotte – 13012 MARSEILLE, représentée par Monsieur Patrice FERRAINA, Directeur Commercial, pour l'entretien des équipements sportifs de la salle de gymnastique du Complexe Sportif Roger GROSMARE.

ARTICLE 3 : DIT que La Société GYMNOVA se charge d'entretenir et de réviser l'ensemble des matériels, vendus par elle, équipant la salle de gymnastique du Complexe Sportif Roger GROSMARE. L'extension aux matériels d'autres origines pourra être envisagée sous forme d'analyse technique dans un premier temps, suivant le type de matériel.

Dans le cadre où le coût de la réparation est supérieur au coût de l'équipement, un devis est établi séparément. Le matériel fixé à une hauteur de plus de 3 m n'entre pas dans le cadre de la pré-visite sur site (cf. article 3, paragraphe 1).

Les pièces manquantes ou dégradées par suite d'utilisation anormale, ne pourront, en aucun cas être remplacées. Entre autres : moquettes de praticables brûlées, tâchées ou dégradées suite à un nettoyage non adapté, tapis lacérés.

La prestation de la Société GYMNOVA est conclue pour l'entretien du matériel utilisé dans des conditions normales.

Prérequis : Lors de l'intervention pour des raisons liées à la sécurité, l'équipement devra être libéré par tous les utilisateurs.

ARTICLE 4 :DIT que cette prestation ne conduit pas à un transfert de responsabilités, mais a pour but d'aider la Mairie de Vaujours à assurer le suivi des équipements gymniques de la salle de gymnastique du complexe sportif Roger GROSMARE.

ARTICLE 5 :DIT que l'entretien des matériels devra impérativement avoir lieu dans un délai de 6 mois à près la pré-visite. Une pré-visite gratuite à eu lieu le 14 décembre 2020, la pré-visite garanti ainsi la validité de l'offre. Au-delà de ce délai, une nouvelle pré-visite sera nécessaire et fera l'objet d'une révision du devis. Cet entretien prévoit la liste des opérations à effectuer conformément au devis N° DEVIS- 17842. Une fiche récapitulative des opérations effectuée sera signée par le Responsable des équipements à la fin de l'intervention. La prestation prévoit une intervention réalisée en une seule fois dans la limite des 6 mois de validité du devis ° DEVIS- 17842.

ARTICLE 6 : Le montant arrêté de la prestation est de **19 825, 44 € TTC**, ce montant comprend l'intervention des techniciens spécialisé de la Société GYMNOVA.
Le contrat comprend une garantie contractuelle de 2 ans sur les pièces et la main-d'œuvre.

ARTICLE 5 : Le montant arrêté de la prestation est de 19 825, 44 € TTC, ce montant comprend l'intervention des techniciens spécialisé de la Société GYMNOVA.
Le contrat comprend une garantie contractuelle de 2 ans sur les pièces et la main-d'œuvre.

ARTICLE 6 : Le présente contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une des clauses par l'autre partie. Après mis en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai d'un mois.

ARTICLE 7 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 8 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Fait à Vaujours, le

Pour le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe



Christelle Martinez
Christelle MARTINEZ

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY



CONTRAT D'ENTRETIEN DV-17842

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Mairie de VAUJOURS, représentée par Monsieur Le Maire

D'UNE PART,

ET D'AUTRE PART,

La S.A.S. GYMNOVA – 45, Rue Gaston De Flotte - CS 30056 - 13012 MARSEILLE - représentée par Monsieur Patrice FERRAINA, Directeur Commercial.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La Mairie de VAUJOURS fait appel aux services de la Société GYMNOVA, spécialiste en ce domaine, disposant du personnel compétent et des pièces d'origine pour assurer l'entretien des équipements sportifs de la salle de gymnastique du complexe sportif GROSMARE, 20 RUE ALEXANDRE BOUCHER, BP 7 93410 VAUJOURS

ARTICLE 1 – CADRE D'INTERVENTION

GYMNOVA se charge d'entretenir et de réviser l'ensemble des matériels, **vendus par elle**, équipant la salle de gymnastique du complexe sportif GROSMARE.

L'extension aux matériels d'autres origines pourra être envisagée sous forme d'analyse technique dans un premier temps. Suivant le type de matériel, un devis pourra être établi.

Dans le cas où le coût de la réparation est supérieur au coût de l'équipement, un devis est établi séparément.

Le matériel fixé à une hauteur de plus de 3 m n'entre pas dans le cadre de notre pré-visite sur site (cf. article 3, paragraphe 1).

Les pièces manquantes ou dégradées par suite d'utilisation anormale, ne pourront, en aucun cas être remplacées. Entre autres : moquettes de praticables brûlées, tâchées ou dégradées suite à un nettoyage non adapté, tapis lacérés.

Notre prestation est conclue pour l'entretien d'un matériel utilisé dans des conditions normales.

Prérequis : Lors de l'intervention, pour des raisons liées à la sécurité, l'équipement devra être libéré par tous les utilisateurs.



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00071 - APE 4649 Z - TVA intracommunautaire FR 45 395 080 138





ARTICLE 2 - RESPONSABILITES

Cette prestation ne conduit pas à un transfert de responsabilités, mais a pour but d'aider la Mairie de VAUJOURS à assurer le suivi des équipements gymniques de la salle de gymnastique du complexe sportif GROSMAIRE.

ARTICLE 3 – MISSION DE GYMNOVA et DEROULEMENT

1. VISITE PREPARATOIRE

Une pré-visite gratuite a été effectuée le 14/12/2020 par Mme Emilie HOGAN, Technico-commerciale, en présence du responsable des équipements. Cette pré-visite a permis de réaliser un état des lieux et une évaluation des travaux à envisager pouvant entrer dans le cadre de l'entretien annuel. Il a été établi une liste des pièces détachées défectueuses à remplacer.

L'entretien des matériels devra impérativement avoir lieu dans un délai de 6 mois après la pré-visite, garantissant ainsi la validité de l'offre. Au-delà de ce délai, une nouvelle pré-visite sera nécessaire et fera l'objet d'une révision du devis initial.

2. INTERVENTION

Cet entretien prévoit la liste des opérations à effectuer conformément à notre devis n° DV-17842 ci-joint.

- Trampoline (s)

-Vérification des toiles, des ressorts, des protection- et des mécanismes avec réparation ou remplacement des pièces conformément aux éléments indiqués dans le devis ci-joint (ex : ressorts, toile, etc...).

- Agrès

-Contrôle visuel et réglage des agrès à haubans

-Tension des câbles et vérification de leurs fixations avec remplacement conformément aux éléments indiqués dans le devis ci-joint

-Réparation ou remplacement des pièces conformément aux éléments indiqués dans le devis ci-joint (ex : roulettes, attaches rapides, vis, boulons, patins, bagues, autocollants, etc...)



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 €. RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z • TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138

une société d'ABÉO[®]



3. CALENDRIER

La présente prestation prévoit une intervention réalisée en une seule fois dans la limite des 6 mois de validité du devis n° DV-17842. La date sera fixée d'un commun accord entre les deux parties, suivant les disponibilités des équipes de pose GYMNOVA et des équipements.

4. RAPPORT D'INTERVENTION

Une fiche récapitulative des opérations effectuées sera signée par le responsable des équipements à la fin de l'intervention.

Un compte-rendu d'entretien sera établi et transmis à la Mairie de VAUJOURS dans le mois suivant l'intervention.

ARTICLE 4 - COUT

Montant arrêté à la somme de : 19 825.44 € TTC. Ce montant comprend l'intervention d'une équipe de techniciens spécialisés GYMNOVA.

Montant H.T.	16 521.20 €
T.V.A. 20%	3 304.24 €

MONTANT T.T.C.	19 825.44 €

La Mairie de VAUJOURS a pris connaissance et accepte les conditions générales de vente ci-jointes.

ARTICLE 5 – GARANTIE

Garantie contractuelle sur pièces et main d'œuvre : 2 ans

ARTICLE 6 - FACTURATION

La facture sera adressée à la Mairie de VAUJOURS à l'issue de l'intervention.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une des clauses par l'autre partie, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai d'un mois.



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138

une société d'ABÉO

GYMNOVA

Établi à Marseille, le 17/12/2020

Pour la MAIRIE DE VAUJOURS
Pour Monsieur Le Maire *absent,*
la 1ère Adjointe

Pour GYMNOVA
Monsieur Patrice FERRAINA



Mme
Christelle MARTINEZ



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - [Info@gymnova.com](mailto:info@gymnova.com) - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138





Devis No:DV000017842-5

Date 17/12/2020

Adresse de livraison

En cas de commande, merci de préciser l'adresse de livraison si elle est différente de l'adresse de facturation

Code client:CFR9315048
N°Intracom:

MAIRIE DE VAUJOURS
MAIRIE DE VAUJOURS

20 RUE ALEXANDRE BOUCHER
BP 7
93410 VAUJOURS
France

Votre réf.		Agent		Assistant	
Service No 1930		Emilie HOGAN e.hogan@gymnova.com		Jade GAILLARD +33 491875266 j.gaillard@gymnova.com	
N° lign	Code article	Designation	Qté	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
		TAPIS réception			
2.00	1620/01	Mousse Tapis de réception de dimensions 400 x 200 x 20 cm Réf 1620	3,00	1 121,00	3 363,00
2.50	1634/12	HOUSSE POUR TAPIS DE RÉCEPTION SPÉCIFIQUE POUTRE - AVEC DÉBOURRAGE PIEDS - 200 x 150 x 20 cm - REF.: 1634A	1,00	449,00	449,00
4.00	1400/10PVC	KIT DE REPARATION "B" PIECE PVC et VINYLE	2,00	26,00	52,00
4.50	1620/12	HOUSSE POUR TAPIS DE RÉCEPTION CLASSIQUE POUR ANNEAUX - POUTRE - BARRES ASYMÉTRIQUES, PARALLÈLES ET FIXE - 400 x 200 x 20 cm - REF.: 1620	3,00	683,00	2 049,00
6.00	1611/12	HOUSSE POUR TAPIS DE RÉCEPTION CLASSIQUE POUR ANNEAUX - POUTRE - BARRES ASYMÉTRIQUES, PARALLÈLES ET FIXE - AVEC BAVETTE SUR LARGEUR - 200 x 200 x 20cm - REF.: 1611	2,00	523,00	1 046,00
		BARRES ASYMETRIQUES 3355			
		Régler la barre afin que la câblerie ne gêne pas la câblerie de la barre fixe			
9.00	333/101	PAIRE DE MOLETTES SOUPLES DE SERRAGE M16 LONG. 35MM M'15	1,00	29,00	29,00

Page 1/6



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA intracommunautaire FR 45 395 080 138





Devis No:DV000017842-5

Date 17/12/2020

MAIRIE DE VAUJOURS

Votre réf.	Agent	Assistant
Service No 1930	Emilie HOGAN e.hogan@gymnova.com	Jade GAILLARD +33 491875266 j.gaillard@gymnova.com

N° lign	Code article	Designation	Qté	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
10.00	3800/04	LOT 4 PATINS D'AGRÈS BEIGE + VIS (TUBES 10 X 5CM) M'18	1,00	50,00	50,00
		BARRES ASYMETRIQUES 3275 Dur au fond			
12.00	333/101	PAIRE DE MOLETTES SOUPLES DE SERRAGE M16 LONG. 35MM M'15	2,00	29,00	58,00
13.00	2929	PROTECTIONS DES CÂBLES DE BARRES ASYMÉTRIQUES - Jeu de 6 - Jeu de 6	1,00	631,00	631,00
14.00	3204B	CÂBLERIE COURTE POUR BARRES ASYMÉTRIQUES Cablerie courte Comprend seulement le plat double et pas les sabots d'ancrages.	1,00	497,00	497,00
15.00	3210/20	Paire de chapes plastiques montées pour barres asymétriques d'entraînement et barres fixes	1,00	78,00	78,00
		Remettre les maillons à l'endroit			
17.00	QMRA00008Z	MAILLON RAPIDE N°8 - CÂBLERIES D'AGRÈS - L'UNITÉ	6,00	10,00	60,00
18.00	2006/00	LOT DE 6 SABOTS D'ANCRAGE AVEC DOUILLES ET VISSERIE SANS SCELLEMENT (*)	1,00	174,00	174,00
19.00	3800/04	LOT 4 PATINS D'AGRÈS BEIGE + VIS (TUBES 10 X 5CM) M'18	1,00	50,00	50,00
		POUTRE type 3611 côté barres			
21.00	333/101	PAIRE DE MOLETTES SOUPLES DE SERRAGE M16 LONG. 35MM M'15	1,00	29,00	29,00

Page 2/6



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138





Devis No:DV000017842-5

Date 17/12/2020

MAIRIE DE VAUJOURS

Votre réf.	Agent	Assistant
Service No 1930	Emilie HOGAN e.hogan@gymnova.com	Jade GAILLARD +33 491875266 j.gaillard@gymnova.com

N° lign	Code article	Designation	Qté	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
22.00	3652	REVÊTEMENT AMOVIBLE DE POUTRE	1,00	324,00	324,00
23.00	3800/04	LOT 4 PATINS D'AGRÈS BEIGE + VIS (TUBES 10 X 5CM) M'18	1,00	50,00	50,00
		POUTRE basse au fond			
25.00	3652	REVÊTEMENT AMOVIBLE DE POUTRE	1,00	324,00	324,00
		MATELAS divers au fond du gymnase			
27.00	709/11	Mousse de bloc de réception Réf 7090 de dimensions 3,50 x 2 x 0,65 m	1,00	1 465,00	1 465,00
28.50	7088/02	Dessus jersey gris + fermeture 7090 partie supérieure housse - prévoir retour usine de la fermeture à glissière	1,00	728,00	728,00
29.00	7091/01	Mousse t17065s pour 7091 1500x2000x650mm dessus monobloc plan m3868 indice A	1,00	596,00	596,00
		Sur matelas jersey à réformer			
31.00	7076A	HOUSSE PVC SEULE - AVEC DESSUS JERSEY - POUR BLOC DE RÉCEPTION RÉF. 7075 - 200 x 100 x 50 cm	1,00	348,00	348,00
32.00	7018B	HOUSSE SEULE AVEC DESSUS JERSEY POUR MATELAS ADDITIONNEL DE FOSSE REF. 7012 - 400 x 200 x 10 cm	1,00	637,00	637,00
		SAUT type 3455			

Page 3/6



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138





Devis No:DV000017842-5

Date 17/12/2020

MAIRIE DE VAUJOURS

Votre réf.	Agent	Assistant
Service No 1930	Emilie HOGAN e.hogan@gymnova.com	Jade GAILLARD +33 491875266 j.gaillard@gymnova.com

N° lign	Code article	Designation	Qté	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
34.00	2020/00	LOT DE 2 SABOTS D'ANCRAGE AVEC DOUILLES ET VISSERIE SANS SCELLEMENT (*)	1,00	42,00	42,00
35.00	333/101	PAIRE DE MOLETTES SOUPLES DE SERRAGE M16 LONG. 35MM M'15	1,00	29,00	29,00
36.00	3457/10	HOUSSE AMOVIBLE CORPS TABLE DE SAUT (REF.: 3451 - AVANT 2004) + BANDES AUTO-AGRIPPANTES + COLLE	1,00	583,00	583,00
37.00	3800/04	LOT 4 PATINS D'AGRÈS BEIGE + VIS (TUBES 10 X 5CM) M'18	1,00	50,00	50,00
		MINI TRAMPOLINES			
39.00	5035	PATINS POUR MINI-TRAMPOLINES - JEU DE 4	1,00	14,00	14,00
		Patin mini tramp open			
41.00	5043A	PROTECTIONS AVANT ET ARRIÈRE POUR MINI-TRAMP OPEN - La paire	1,00	137,00	137,00
42.00	5065	JEU DE 32 RESSORTS POUR MINI-TRAMP RESSORTS ET SUPER SPRING	1,00	139,00	139,00
43.00	5030	TOILE SPORTEX POUR MINI-TRAMP SANDOWS ET RESSORTS	1,00	101,00	101,00
44.00	5035	PATINS POUR MINI-TRAMPOLINES - JEU DE 4	1,00	14,00	14,00
45.00	5040/14	KIT 4 SANDOWS DE MAINTIEN DE PROTECTION 116 x 116cm DE MINI-TRAMPOLINES (AVANT 11/2009)	1,00	16,00	16,00

Page 4/6



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138





Devis No:DV000017842-5

Date 17/12/2020

MAIRIE DE VAUJOURS

Votre réf.	Agent	Assistant
Service No 1930	Emilie HOGAN e.hogan@gymnova.com	Jade GAILLARD +33 491875266 j.gaillard@gymnova.com

N° lign	Code article	Designation	Qté	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
46.00	5030	TOILE SPORTEX POUR MINI-TRAMP SANDOWS ET RESSORTS	1,00	101,00	101,00
		TREMPAINS			
48.00	5000/32	PAIRE DE ROULETTES BLANCHES + AXES POUR ANCIENS TREMPAINS ET MINI-TRAMPOLINES	1,00	12,00	12,00
49.00	0014/05	PATIN ET VIS POUR TREMPAIN ET MINI AGRES	10,00	8,00	80,00
		SAUT 3472			
51.00	3472/07	Housse de module supérieur de table de saut pédagogique	1,00	323,00	323,00
52.00	3472/12	Housse module triangle table pédagogique 558 x 950 x 1180mm	1,00	243,00	243,00
		BARRE FIXE type 3125			
54.00	2004/00	LOT DE 4 SABOTS D'ANCRAGE AVEC DOUILLES ET VISSERIE SANS SCELLEMENT (*)	1,00	121,00	121,00
55.00	2931	PROTECTIONS DES CÂBLES ET TENDEURS POUR BARRES FIXES ET PORTIQUES DE PARADE - Jeu de 4	1,00	455,00	455,00
56.00	333/101	PAIRE DE MOLETTES SOUPLES DE SERRAGE M16 LONG. 35MM M'15	1,00	29,00	29,00
		BARRES PARALLELES			

Page 5/6



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138





Devis No:DV000017842-5

Date 17/12/2020

MAIRIE DE VAUJOURS

Votre réf.	Agent	Assistant
Service No 1930	Emilie HOGAN e.hogan@gymnova.com	Jade GAILLARD +33 491875266 j.gaillard@gymnova.com

N° lign	Code article	Designation	Qté	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
58.00	3800/04	LOT 4 PATINS D'AGRÈS BEIGE + VIS (TUBES 10 X 5CM) M'18	1,00	50,00	50,00
59.00	3832/10	Noix de serrage + vis pour poignée de barres parallèles	1,00	9,00	9,00
		ANNEAUX type 3700			
61.00	370/05	PATIN DIAMÈTRE 10CM BF COMP. (REFS 3020 & 3030) & PORTIQUES D'ANNEAUX (REFS 3700 & 3770) - L'UNITÉ	1,00	11,00	11,00
62.00	INSTALLATION	Installation des équipements par une équipe de techniciens spécialisés Evacuation des emballages et des déchets chantier à votre charge	1,00	875,20	875,20

Montant HT 16 521,20
Taxe 3 304,24
Total (EUR) 19 825,44

Paiement

30 jours nets

Notre offre est valable jusqu'au 31/12/2020

Conditions de livraison

Franco Port (FP)

Les frais de change et/ou commissions bancaires sont à la charge du client.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et agréer sans réserves les conditions générales de vente de la société Gymnova, et notamment la clause attributive de compétence et la clause de réserve de propriété.

En cas d'acceptation du devis, merci de nous retourner un exemplaire signé et complété.

"Bon pour accord". A VAUJOURS le Signature

*Pour le Maire absent
la 1ère Adjointe*
Christelle MARTINEZ



Page 6/6

Code taxe	Montant de la taxe
C_TND 20%	3 304,24



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL

45 rue Gaston de Flotte - CS30056 - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE

Tél. +33 (0)4 91 87 51 20 - Fax. +33 (0)4 91 93 86 89 - info@gymnova.com - www.gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € - RCS Marseille 2000 B 00408 - SIRET 395 080 138 00021 - APE 4649 Z - TVA Intracommunautaire FR 45 395 080 138



Service : Sport

ARGUMENTAIRE

Décision n°21/007

Objet : Contrat entre la Ville de Vaujours et la société GYMNOVA

1/ Motifs-moyens

La collectivité sollicite les services de la Société GYMNOVA, spécialiste dans le domaine des équipements sportifs de salle de gymnastique. La proposition du contrat d'entretien établi par la Société GYMNOVA relatif à l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements de gymnastique dégradés par l'usure de la salle de gymnastique du complexe sportif Roger GROSMIRE 1 rue Alexandre Boucher – 93410 VAUJOURS répond aux besoins de la municipalité dans le cadre de la restauration de la salle de gymnastique.

I

Il convient de signer un contrat entre la ville de Vaujours et la société GYMNOVA pour l'entretien et la révision de l'ensemble du matériel de gymnastique vendus par elle.

L'intervention de la Société GYMNOVA dans la salle de gym du complexe sportif devra impérativement avoir lieu dans un délai de 6 mois à près la pré-visite. Une pré-visite gratuite qui a eu lieu le **14 décembre 2020**. Au-delà de ce délai, une nouvelle pré-visite sera nécessaire et fera l'objet d'une révision du devis.

La dépense est fixée pour un montant de **19 825.44 € TTC**.